



MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 mai 2022

Etaient présents : Mmes CHABIRAND Fanny, LEGER Marielle, METEAU Delphine, MM AUDOUIT Claude, BARDE Mickaël, GABORIAU Sébastien, PHELIPEAU Grégoire, THEBAULT André, VALADE David et HENRIET Christian (Pouvoir de MOINARD David), Maire.

Etaient excusés : Mme RAVARD Alexandra, MM MOINARD David (Pouvoir à HENRIET Christian)

Etait absent : MM CAQUINEAU Bastien, CHARNOLÉ David, HERBRETEAU Tom

Etait secrétaire : Mr Grégoire PHELIPEAU

Votants : 11 dont 1 pouvoir

Absent en début de séance pour raisons professionnelles : Mr VALADE David

Convivio : Demande d'indemnisation des surcoûts du service de restauration et avenant à la convention de restauration du 01/01/2021

Mr Le Maire fait part d'un nouveau courrier de CONVIVIO sollicitant une demande d'indemnisation des surcoûts du service de restauration. Les services de l'Etat ont diffusé une circulaire n° 6338 en date du 30 mars 2022, visant à procéder à l'adaptation des conditions de marchés publics de restauration par l'application immédiate de la théorie de l'imprévision pour les marchés en cours.

Le montant de l'imprévision à facturer pour la période d'analyse entre le 1^{er} septembre 2021 et 28 février 2022 serait de 515 € HT. Une seconde démarche de chiffrage de l'imprévision sera engagée en septembre afin d'appréhender les surcoûts constatés entre le 1^{er} mars et 31 août 2022. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte le paiement de l'imprévision d'un montant de 515 € HT pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 28 février 2022 (8 voix pour – 1 voix contre – 1 abstention).

Il informe qu'il est également nécessaire délibérer sur l'avenant au marché débuté au 1^{er} janvier 2021 concernant l'augmentation de 6.5 % du prix de la prestation pour la période comprise entre le 1^{er} avril 2022 et 31/12/2022. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'augmentation comprenant que celle-ci est à titre exceptionnelle en raison de pandémie et de la guerre en Ukraine (8 voix pour – 1 voix contre – 1 abstention).

Autorisation d'adhésion à la médiation préalable obligatoire

Le Centre de gestion de la Vendée s'est porté candidat à l'expérimentation de la médiation obligatoire en matière de litige de la fonction publique territoriale. Ainsi, en qualité de tiers de confiance, le centre de gestion peut intervenir comme médiateur dans les litiges opposant des agents publics à leur employeur. Le Conseil accepte à l'unanimité de signer la convention d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire avec le Centre de Gestion de la Vendée.

Proposition de création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Mr Le Maire informe le Conseil que sur proposition du Centre de Gestion, l'Adjoint technique peut être nommé Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe. Il convient pour cela de créer le poste à compter du 1^{er} juin 2022 à raison de 30 heures hebdomadaires. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de créer le poste et de nommer l'agent.

Proposition de création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Mr Le Maire informe le Conseil que sur proposition du Centre de Gestion, l'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe peut être nommé Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe. Il convient pour cela de créer le poste à compter du 1^{er} septembre 2022 à raison de 30.27 heures hebdomadaires. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de créer le poste et de nommer l'agent.

Réhabilitation d'un multicommerce : choix des entreprises

Mr AUDOUIT présente le rapport de l'architecte concernant l'ouverture des plis. Il propose de retenir les entreprises suivantes :

Lot n° 01 – Désamiantage	Amiante Déconstruction Services pour un montant de 8 381 € 35 HT
Lot n° 03 – Charpente bois	Entreprise Menuiserie PORCHET pour un montant de 20 864 € 70 HT
Lot n° 04 – Menuiseries extérieures	Entreprise Menuiserie PORCHET pour un montant de 41 491 € 00 HT
Lot n° 07 – Revêtements de sol	Entreprise DUCEPT pour un montant de 16 137 € 80 HT
Lot n° 08 – Peinture – ITE	Entreprise RAFENEAU pour un montant de 39 995 € 45 HT
Lot n° 11 – Électricité CFO – CFA	Entreprise COMELEC pour un montant de 23 854 € 00 HT

Le Conseil demande une renégociation concernant les lots :

Lot n° 02 – Démolition – Gros-œuvre – Couvertures tuiles

Lot n° 05 – Menuiseries intérieures

Lot n° 06 – Plâtrerie – Isolation – Faux-plafond

Les lots n° 09 – Serrurerie – Métallerie et n° 10 – Chauffage – ventilation – plomberie – sanitaires étant considérés comme infructueux ou non pourvus sont donc à relancer.

(Vote : à l'unanimité).

Arrivée de Mr VALADE David

Réhabilitation du multicommerce et ses abords : plan de financement

Mr Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les abords du multicommerce ne sont pas compris dans le marché de réhabilitation du commerce. L'estimatif des abords s'élèverait à 138 647.50 € HT. Le Conseil accepte à l'unanimité de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au titre de « Soutien aux projets des communes et intercommunalités » d'un montant de 203 214.18 € pour le bâtiment et commerce et 69 323.75 € pour les abords.

Voirie : choix de l'entreprise

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, confirme le choix de la commission voirie et retient l'entreprise COLAS France Etablissement de FONTENAY LE COMTE pour un montant de 152 043 € 25 HT soit 182 451 € 90 TTC comprenant la tranche ferme et les tranches optionnelles 1 et 2 avec un début des travaux fin mai début juin.

Voirie : demande de subvention Conseil Départemental

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention pour les travaux voirie d'un montant de 20 000 €.

Aménagement sécurité entrée de Chalais et Rue de la Noue à Souil : Amendes de police

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la demande de subvention au titre des amendes de police programme 2022 concernant les travaux d'aménagements sécurité de l'entrée du bourg de Chalais et de la rue de la Noue.

Porte vestiaires football : choix de l'entreprise

Le Conseil Municipal demande un devis de porte intermédiaire à l'entreprise VTM de Fontenay Le Comte qui est la seule à avoir répondu à notre demande.

Accessibilité rampe Eglise St Pierre : choix de l'entreprise

Le Conseil Municipal retient à l'unanimité l'entreprise COLAS de Fontenay le comte d'un montant HT de 8 505 € pour la mise aux normes accessibilité place parking et accès de l'Église St Pierre avec l'installation d'une rampe.

Mr GABORIAU sort de la salle étant concerné par le sujet.

Demande de convention de servitudes avec Enedis

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, Enedis doit effectuer des travaux concernant le raccordement d'une stabulation de vaches laitières

avec panneaux photovoltaïques sur le pan sud de la nouvelle construction (Permis de construire N° 085 265 20 F 0008 du 11 décembre 2020) au lieu-dit les «Vounes». Les travaux envisagés doivent emprunter le domaine public communal sur la parcelle ZR 136. Le Conseil accepte à l'unanimité de signer la convention de servitude avec Enedis.

Ponton de pêche accessible au PMR à l'aire de loisirs « Yvon THIBAudeau »

Le Conseil accepte avec 9 voix pour et 2 voix contre de renoncer au projet d'installation d'un ponton de pêche PMR à l'aire de loisirs, les parties extérieures, DREAL, IBSM, Fédération de pêche, ne s'étant pas entendues sur l'emplacement.

Questions et informations diverses

Mr le Maire informe :

- Pose du clou St Jacques de Compostelle aura lieu le 03/08/2022 à l'ancien point I à La Porte de L'Ile
- Qu'un administré a évoqué le souhait d'acheter à la commune un garage au niveau de la boulangerie. Une réponse de refus va lui être apportée, le projet planifié prévoyant un espace public à la place des garages.
- Que des recherches dans les archives communales ont confirmé que la venelle de Souil déjà évoquée appartenait toujours à la commune dans l'état actuel des choses.
- Qu'une dernière médiation va être faite auprès de la propriétaire de la prairie jouxtant l'aire de loisirs afin de créer un espace de parking pour usagers
- Que la commission animations va se réunir le 4 juin prochain afin d'évoquer la fête de la musique avec l'Amicale Laïque
- Que le camion et un de nos employés seront dédiés à la commune de MAILLEZAIS une demi-journée à charge de retour.

Mr GABORIAU informe que le SyCODEM souhaite mettre en place un rassemblement de contenants des particuliers. Une convention doit être signée entre le SyCODEM et la Collectivité. La commune devra faire le point sur les emplacements définitifs, des pastilles au sol seront placées afin d'indiquer à chacun où déposer les bacs.

Mr THEBAUT André fait part de la réunion avec le Marais Mouillé au sujet du projet de barrage juste en amont du port de La Porte de L'Ile.

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 20 mai 2022 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A Saint-Pierre-Le-Vieux, le 17 mai 2022

Le Maire,
Christian HENRIET

